

***Vendredi 10 avril 2020***

---

**QUAND UTILISER LES MASQUES TISSUS ?**

Les masques tissus sont proposés comme une solution permettant d'assurer un confort en casernement. Ces masques n'exonèrent pas les personnels de respecter les gestes barrières et les règles de confinement.

Le masque tissu doit rester au sein de la caserne et ne pas être amené au domicile.

**QUI EST DOTE D'UN MASQUE TISSU ?**

Tous les agents du SDIS sont dotés à titre individuel d'un masque tissu. (SPV, SPP, PATS).

**LE PORT DU MASQUE TISSU EST-IL OBLIGATOIRE HORS INTERVENTION ?**

Le port du masque tissu est facultatif et reste à la diligence de l'agent. Il constitue un confort dans les locaux de travail en casernement ou à l'état-major.

**LE MASQUE TISSU EST-IL REUTILISABLE ?**

Ce masque est lavable à 60°C pendant 30 minutes au moyen de détergents classiques. Son niveau de protection optimal est prévu pour 10 cycles de lavage.

**COMMENT DESINFECTER LE CASERNEMENT ET A QUELLE FREQUENCE ?**

Il est recommandé de désinfecter le casernement régulièrement et au moins une fois par semaine au moyen d'une solution de javel diluée en insistant notamment sur les surfaces engendrant des contacts (poignée de porte, clavier ordinateur, digicode...).

Une vidéo explicative est disponible sur le lien suivant :

<https://fr-fr.facebook.com/SDIS43/videos/2646810212264435/>

**COMMENT UTILISER UN AEROSOL SUR UNE VICTIME POUR UN INFIRMIER PROTOCOLE ?**

Aucun aérosol ne doit être réalisé sans l'avis préalable du médecin régulateur quel que soit le protocole utilisé (U5, U11ou U12)

Revêtir le kit infectieux complet (combinaison, masque FFP2 et lunettes) et choisir, autant que possible une pièce aérée pour réaliser l'aérosol. Le reste du

## **FOIRE AUX QUESTIONS COVID-19**

personnel doit être écarté ou équipé du kit infectieux complet durant la durée de l'aérosol.

---

### ***Lundi 30 mars 2020***

---

#### **COMMENT UN MEDECIN OU UN INFIRMIER PEUT-IL SE PROCURER UN KIT RISQUE INFECTIEUX SUR INTERVENTION ?**

En cas de besoin, un médecin ou infirmier peut se procurer un kit risque infectieux (blouse, sur-botte, masque et lunette) se trouvant dans le VSAV. En effet 4 kits sont à disposition dans chaque VSAV.

#### **DOIT-ON NETTOYER LE CENTRE DE SECOURS ?**

L'entretien des locaux est à la diligence du chef de centre. Par mesure d'hygiène et afin de limiter la propagation du virus il est cependant conseillé de nettoyer au moins une fois par semaine le casernement avec un minimum de personnel.

#### **UNE FOIS LES DEUX PAIRES DE LUNETTES UTILISEES PAR LE CHEF D'AGRES ET L'EQUIPIER, COMMENT LE CONDUCTEUR ET/OU UN MEDECIN ET/OU INFIRMIER PEUVENT-ILS UTILISER UNE PAIRE DE LUNETTE ?**

En cas de besoin, deux paires de lunettes sont à disposition dans l'inventaire classique du VSAV. De plus, en complément des deux paires de lunette du kit Covid-19, quatre paires de lunette se trouvent dans les kits risque infectieux.

#### **QUE DEVIENT LE KIT COVID-19 OU LE KIT RISQUE INFECTIEUX UNE FOIS UTILISE ?**

L'ensemble des équipements utilisés sont à éliminer dans un sac DASRI en conservant les lunettes qui sont désinfectées par trempage. Voir vidéo sur le lien suivant :

<https://fr-fr.facebook.com/SDIS43/>

#### **QUEL EST LA PROCEDURE D'HABILLAGE/DESHABILLAGE EN KIT COVID-19 ET KIT RISQUE INFECTIEUX ?**

Une vidéo Habillage/Déshabillage est disponible sur le lien suivant :

<https://fr-fr.facebook.com/SDIS43/>

#### **PUIS-JE M'HABILLER EN TENUE D'INTERVENTION DEPUIS MON DOMICILE AVANT DE REpondre AU BIP ?**

## **FOIRE AUX QUESTIONS COVID-19**

Non, il est préconisé de s'habiller/déshabiller à la caserne par mesure d'hygiène afin d'éviter d'acheminer une éventuelle contamination à son domicile. De plus, il est demandé de ne pas ranger les effets d'intervention avec les tenues civiles.

---

### ***Mercredi 25 mars 2020***

---

#### **LORS D'UNE INTERVENTION VSAV QUI SONT LES INTERVENANTS QUI DOIVENT S'ÉQUIPER EN MASQUE DE PROTECTION ?**

Lors d'une intervention VSAV le conducteur reste sanctuarisé et seul en cabine sans EPI tout au long de l'intervention.

Le chef d'agrès et l'équipier s'équipent avec le kit Covid-19 (masque de protection et lunettes).

Si le conducteur est nécessaire au brancardage, ce dernier s'équipe à son tour d'un masque de protection se trouvant dans le kit Covid-19.

#### **DANS QUEL CAS DOIS-JE M'ÉQUIPER D'UN KIT RISQUE INFECTIEUX ?**

Deux cas possibles :

- ✓ Si la victime est en ACR ou nécessite la mise en place d'une canule ou une aspiration ;
- ✓ Sur ordre du CTA-CODIS (situation particulière).

#### **QUEL MASQUE DE PROTECTION POUR LES INTERVENANTS SAPEURS-POMPIERS ?**

Le chef d'agrès et l'équipier s'équipent avec un masque de protection du Kit Covid-19 (masque chirurgical ou FFP2 suivant dotation) et des lunettes de protection.

La victime est systématiquement équipée d'un masque chirurgical ou d'un masque oxygène au besoin.

#### **QUEL EST LA PLACE ET LES MISSIONS DU CONDUCTEUR EN INTERVENTION SUAP ?**

Lors d'une intervention VSAV le conducteur reste sanctuarisé et seul en cabine sans EPI tout au long de l'intervention. Si le conducteur est nécessaire au brancardage, ce dernier s'équipe à son tour d'un masque de protection.

#### **A QUEL MOMENT DOIS-JE FAIRE MON DISPONIBLE RADIO EN RETOUR CH ?**

## **FOIRE AUX QUESTIONS COVID-19**

Le VSAV rentre indisponible radio « touche 8 Antares » jusqu'à la fin de la désinfection du VSAV au CIS.

### **LORS DU RETOUR DU CH VERS LE CIS DOIS-JE CONSERVER LE MASQUE ET LES LUNETTES ?**

Lors du retour du CH vers le CIS le ou les intervenants équipés avec le kit Covid-19 ou risque infectieux, conservent leurs EPI (masque et lunette) et se placent en cellule pour le retour sur CIS.

### **DOIT-ON METTRE UN MASQUE SUR TOUT TYPE D'INTERVENTION ?**

Non, le masque est systématiquement porté en VSAV afin de protéger la victime et les intervenants du Covid-19. En intervention DIV, SR et INC le port du masque n'est pas obligatoire.

Cependant en espace confiné et en cas de suspicion de Covid-19 les intervenants peuvent s'équiper d'un masque de protection. L'engagement minimum et la distanciation sociale reste un principe à respecter de manière systématique.

### **LES PROCEDURES DE MISE EN PLACE POUR LES VLS OU LES AR DOIVENT-ELLES ETRE APPLIQUEES PAR LES SAPEURS-POMPIERS ?**

Oui, les procédures ou protocoles locaux des CH doivent être appliqués pour le conducteur VLS ou les équipiers en AR.

### **EN CAS D'ENGAGEMENT D'UNE VLI EN RENFORT D'UN VSAV, QUELLE-EST LA PROTECTION DES INTERVENANTS ?**

Le conducteur VLI reste sanctuarisé dans la VL, l'ISP et/ou le médecin se dotent d'un masque de protection d'un des kits et si besoin d'une paire de lunette se trouvant dans le kit risque infectieux.

Dans tous les cas si l'infirmier et/ou le médecin vient du même CIS que le VSAV, le VSAVISP sera privilégié.

### **UN SPV TRAVAILLANT EN MILIEU HOSPITALIER PEUT-IL CONTINUER A SE METTRE DISPONIBLE POUR PARTIR EN INTERVENTION ?**

Dans le principe le SPV peut rester disponible s'il est asymptomatique. Dans tous les cas l'astreinte SSSM doit être prévenue pour une décision au cas par cas.

## **FOIRE AUX QUESTIONS COVID-19**

### **UN PERSONNEL EST SYMPTOMATIQUE (TOUX, FIEVRE...) PEUT-IL CONTINUER A SE METTRE DISPONIBLE ?**

Non, je reste chez moi, je m'enlève de l'outil d'alerte, j'avertis mon chef de centre et je contacte un médecin. Une astreinte SSSM est disponible en cas de besoin et peut être contactée via le CTA CODIS.

### **UN PERSONNEL EST EN ARRET DE TRAVAIL POUR GARDE D'ENFANT, PEUT-IL ETRE DISPONIBLE POUR PARTIR EN INTERVENTION ?**

Un arrêt de travail n'est pas compatible avec une activité opérationnelle.

### **LE PORT DE BARBES ET MOUSTACHES ET -IL COMPATIBLE AVEC LE MASQUE CHIRURGICAL ET LE MASQUE FFP2 ?**

Une barbe ou moustache peut nuire à l'efficacité d'un masque de protection. Un rasage est préconisé pour une efficacité totale du masque.